



Visa de Regroupement Familial: Conjoint de citoyen étranger (non suisse) résidant en Suisse

Demande de visa pour qui a l'intention de fixer résidence avec son conjoint étranger (non suisse) résidant en Suisse.

Important: Si le conjoint résidant en Suisse possède le Permis de Résidence de Type "C", le mariage doit être enregistré auprès de l'État Civil en Suisse.

La **comparution en personne du requérant** résidant au Brésil au Consulat Général est **obligatoire**.

- Consulat Rio de Janeiro: entrevue via rendez-vous fixé au préalable par e-mail.
- Consulat São Paulo: comparaître durant les horaires d'ouverture.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour de l'entrevue.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Notez que le passeport n'est pas retenu au consulat durant le processus et est rendu au client à la fin de l'entretien.

Documentation requise:

	⚠ IL EST OBLIGATOIRE DE PRÉSENTER LES TRADUCTIONS ASSERMENTÉES - VOIR LISTE	✓
	3 exemplaires du Formulaire de Demande de Visa de Séjour de Longue Durée (visa National D) remplis, datés et signés par le requérant.	
	4 photographies en couleurs , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc/neutre, préf. 3 cm x 4 cm .	
	Passeport original valable pour au moins six mois, délivré depuis moins de 10 ans et avec au moins 2 pages blanches en séquence.	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport du requérant (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport).	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport du conjoint résidant en Suisse	
	2 copies simples du permis de résidence du conjoint en Suisse .	
	1 copie certifiée conforme avec Apostille de La Haye de l'extrait d'acte de mariage , exemplaire récent (émis depuis moins de six mois) ; et 1 copie simple de ce document .	
	Traduction assermentée de l'extrait d'acte de mariage (si celui-ci n'a pas été émis en français, en allemand, en italien ou en anglais); et une copie supplémentaire de la traduction .	
	1 exemplaire de l'extrait de casier judiciaire avec Apostille de La Haye délivré par la Police Fédérale du Brésil et 1 copie simple supplémentaire de ce document . Cette attestation peut être obtenue sur le site: www.dpf.gov.br	
	Traduction assermentée de l'extrait du casier judiciaire et une copie supplémentaire de la traduction	
	Paiement de la taxe du visa – montant disponible sur https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/superieur-a-90-jours/emoluments-national.html (RJ- carte crédit/débit ou en espèces / SP- seulement carte débit ou en espèces) (la demande de visa pour époux/épouse d'un citoyen CH ou EU/EFTA est exempte de cette taxe. Dans ce cas, veuillez présenter la copie de la page d'identification du passeport de ce citoyen et copie certifiée et apostillée des extraits d'acte de mariage prouvant ce lien familial).	

N.B :

Les demandes de visas sont envoyées en Suisse pour analyse. La décision dépend du département d'immigration cantonal et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est pas en mesure de garantir un délai pour la décision**. Pour d'autres informations sur le cours du processus, veuillez entrer en contact avec le département de l'immigration cantonale qui traite la demande.

Le consulat entrera en contact avec le client dès qu'il aura reçu une notification concernant la demande.

Nous conseillons de ne pas faire l'achat du billet d'avion avant la confirmation de la concession du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit d'exiger des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat n'est pas responsable de taxes éventuelles découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les taxes payées ne seront pas remboursées, même en cas de désistement ou de refus du visa.

AU SUJET DE L'APOSTILLE DE LA HAYE

Attention:

Il est nécessaire d'apostiller tous les documents officiels. Le Brésil et la Suisse sont signataires de la "[Convention de La Haye](#)". Pour cette raison, les documents émis au Brésil et destinés à la Suisse devront être dûment apostillés auprès des autorités locales compétentes (notariats – *cartórios*)

Le site internet du [Conseil National de Justice \(Conselho Nacional de Justiça – CNJ\)](#), organe brésilien responsable de l'application de la Convention de La Haye au Brésil donne de plus amples informations sur l'apostillage des documents. Sur le site du CNJ figure également la [liste des notariats brésiliens](#) autorisés à proposer ce service.

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brasil
Téléphone : +55 21 3806 2100
Consulat : riodejaneiro@eda.admin.ch
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edifício Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Téléphone : +55 11 33 72 82 00
Consulat : saopaulo@eda.admin.ch
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do Sul (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.